

**Avec la remontée notable et durable des températures, il y a comme un petit air de printemps en plaine. Les cultures d'hiver sont en reprise de végétation. Les interventions et un peu plus tard les semis, vont donc redémarrer.**

## BLE

De façon synthétique, on peut considérer que l'État des céréales d'hivers est satisfaisant, sans dégâts de gel, avec un bon état sanitaire. Par contre les stades sont un peu moins avancés que ces dernières années. Coté adventices et notamment ray-grass les situations sont plus contrastées.

## Desherbage

En général on considère qu'il est préférable de désherber avant de fertiliser. Certaines parcelles sans problème de résistance sont propres, soit parce qu'elles ont été désherbées l'automne, soit parce que les leviers agronomiques du système de culture ont permis de contrôler les populations, un peu aidés par le gel sur les levées hivernales de ray grass et quelques dicot. Dans ce cas il n'est pas indispensable de systématiser un rattrapage en plein avec un anti graminées foliaire de type sulfonylurée. On peut éventuellement se limiter au tour des parcelles souvent plus sales.

Par contre, dans les parcelles avec début de résistance et pas parfaitement propres, il est important de réintervenir avec un foliaire pour détruire le maximum d'individus sensibles. En effet le ray plutôt allogame, se féconde de façon croisée et il faut absolument éviter que les pieds résistants échangent des gènes de résistance avec des pieds sensibles qui n'auraient pas été contrôlés à l'automne. Utiliser des spécialités avec une seule matière active et intervenez à pleine dose en bonnes conditions avec des techniques d'application optimisées. Avec une seule matière active, en présence de résistances par mutation de cible, on prend le risque de ne pas avoir choisi la bonne, mais avec plusieurs matières actives à dose réduite, on est sûr de ne jamais être bon. Les mélanges ne présentent d'intérêt éventuel, qu'en présence de résistance type détoxification par exemple qui sont problématiques aussi mais moins que les résistances par mutation de cible qui sont les plus préoccupantes.

## Azote

Les reliquats s'annoncent élevés à très élevés dans certaines situations. Par contre l'exploitation de cette source d'économies nécessite une mesure à la parcelle faute de quoi il vous sera conseillé de vous baser sur la moyenne. Si cette moyenne est en réalité supérieure à ce qu'il y a dans votre sol, un outil de pilotage permettra de rattraper un peu les choses mais c'est parfois trop tard au stade de mise en œuvre. A l'inverse si la moyenne est en réalité inférieure à ce qu'il y a dans votre sol, votre dose bilan sera trop élevée. L'éventuel outil de pilotage rattrapera là aussi un peu les choses, mais on ne pourra pas enlever une partie de l'azote apporté trop tôt. Concernant les modalités d'apport, compte tenu des niveaux de reliquat, du moindre développement des blés, et des mauvais coefficients d'utilisation de l'azote courant tallage, nous recommandons, comme les années passées, de limiter la dose du 1<sup>er</sup> apport à 20u, maximum 30 unités. Cela permettra de conserver des doses importantes pour le rendement et les protéines sur les apports autour de épis 1cm et dernière feuille. Sur les blés qui ne présentent pas encore 500 talles à 3 feuilles par m<sup>2</sup>, il est possible d'intervenir dès à présent pour ne pas générer une éventuelle carence temporaire. Inutile de forcer. Une carence en azote pénalise le tallage, certes, mais mettre plus d'azote que nécessaire ne fait pas taller plus. C'est la température qui fait taller.

## COLZA

### Estimer l'azote absorbé

Dans les parcelles pour lesquelles il y a eu une pesée entrée hiver, il est temps de faire la pesée sortie hiver pour pouvoir faire la moyenne. Multiplier ensuite le poids moyen en Kg par 70 ce qui vous donne la quantité d'azote déjà absorbé. Si vous n'avez pas fait de pesée entrée hiver, la mesure est possible également. Multiplier le poids en Kg par 70 comme avec la méthode double pesée. C'est mieux que rien par contre vous ne pourrez pas tenir compte de la part défoliée en hiver qui reste utilisable à 50%. Dans ce cas cela amène à apporter plus d'azote que nécessaire. En général on ne conseille pas de faire un reliquat d'azote sur les colzas, car la culture est très efficace comme piège à nitrate. Néanmoins dans le contexte de l'année, sur des parcelles peu développées, une mesure permettrait de déduire en plus de l'azote déjà absorbé, l'azote déjà présent dans le sol.

### Réinstaller les cuvettes jaunes

Les vols de charançon de la tige n'ont pas encore débuté sur le département, il est donc encore temps d'installer les cuvettes jaunes pour détecter les vols, tout en différenciant les charançons de la tige du colza, de ceux de la tige du chou qui sont inoffensifs.

### Conseil collectif rédigé pour le département de l'Oise mardi 14 février 2017, par F.Dumoulin, conseiller grandes cultures à la Chambre d'agriculture de l'Oise.

Message rédigé à partir d'observations ponctuelles sur des parcelles de référence (parcelles fixes ou flottantes du réseau d'épidémiosurveillance du territoire, BSV, groupe DEPHY, plate forme régionale d'expérimentation) et locales, par les conseillers et techniciens de la Chambre d'Agriculture de l'Oise : C. Adam, C. Chatain, J.Dacquin, F. Dumoulin, H. Hémercyck, B. Schmitt, F.Vigneron, A. Warin, S.Wieruszkeski, V. Yver. Les messages sont adaptés au contexte global du département de l'Oise, sans pouvoir prendre en compte toutes les spécificités locales ou parcellaires, ni les objectifs de l'agriculteur. Les produits phytosanitaires ne sont cités qu'à titre d'illustration, indépendamment de tout intérêt particulier et commercial. Chaque produit cité pointe un lien vers le site [e-phy](#) du MAAPAR, donnant accès à aux données réglementaires (n° d'AMM, matières actives, dosages, usages, DAR, ZNT, nombre d'applications maximales, bonnes pratiques,... ).

L'utilisation des produits phytosanitaires et la décision d'intervenir restent sous l'entière responsabilité des exploitants et opérateurs en exploitation agricole.

Lire l'étiquette du produit commercial avant son utilisation.

**La Chambre d'Agriculture de l'Oise est agréée par le Ministère chargé de l'Agriculture sous le n° IF 01762 pour son activité « conseil indépendant à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques », dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.**